

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUME, Madame Catherine HAMON, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Léa GUILLET ayant donné procuration à Madame Catherine HAMON, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADOT, Madame Laëtitia NYS ayant donné procuration à Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné procuration à Monsieur Frédéric DUBOIS

ABSENTS : Madame Sabine ANGIGNARD, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers
En exercice.....33
Présents.....20
Votants23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUME

DCM n°253/2025 – 8.3.1

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
secteurs de la rue de la Pastorale et des Huguenots -
dénomination de l'ensemble des voies

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

La dénomination des voies de la commune relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de la création du lotissement privé, porté par la société Coop Logis, agence de NANTES, sur l'OAP secteur de la rue de la Pastorale (OAP B), ainsi que de l'aménagement immobilier sur l'OAP secteur des Huguenots (OAP 9), porté par la société Loire Aménagement Construction (LAC) de THOUARÉ-SUR-LOIRE, il y a lieu de dénommer les voies internes publiques ou privées ouvertes à la circulation publique suivant les plans de composition des permis d'aménager.

Il a été demandé à l'ensemble des élus de réfléchir à des propositions de dénomination. Plusieurs propositions ont été formulées.

Madame PETITRENAUD précise que, pour l'utilisation d'un nom de personne dans la dénomination d'une voie, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la famille.

Conformément aux dispositions de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage serait établi par arrêté du Maire.

Les plans de composition des deux secteurs sur lesquels sont matérialisées les voies ont été transmis aux élus le 07 novembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En l'absence de proposition des élus de la commission communale aménagement du territoire, réunis le 12 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉNOMME** les rues desservant les lots du lotissement privé de l'OAP secteur de la rue de la Pastorale (OAP B) « rue des Murmures » et « impasse du Bocage », conformément au plan annexé ;
- **DÉNOMME** la rue desservant les parcelles de l'aménagement immobilier de l'OAP secteur des Huguenots (OAP 9) « rue de l'Opale », conformément au plan annexé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 18 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU



Le secrétaire de séance,
Frank GUILLAUMEUX



Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
ID : 044-200078079-20251113-DCM_2025_253-DE